



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF

Le 22 janvier 2026

Assemblée du conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf tenue le jeudi 22 janvier 2026 à dix-neuf heures à la MRC de Portneuf, 185, Route 138, Cap-Santé, salle Saint-Laurent.

Les administrateurs présents sont :

Le président, M. Guy Germain, municipalité de Saint-Ubalde ;
M. Sylvain Bourgoing, ville de Cap-Santé ;
Mme Sylvie Lambert, ville de Donnacona ;
Mme Manon Huard, ville de Fossambault-sur-le-Lac, par visioconférence Teams ;
M. Michel Cordeau, ville de Lac-Saint-Joseph, par visioconférence Teams ;
M. Jean-Guy Vigneault, ville de Lac-Sergent ;
M. Simon Sheehy, ville de Neuville ;
M. Dany Bisson, ville de Pont-Rouge ;
Mme Joëlle Genois, ville de Portneuf ;
M. Daniel Cauchon, municipalité de Rivière-à-Pierre ;
M. Francis Marcotte, municipalité de Saint-Alban ;
Mme Lise Julien, ville de Saint-Basile ;
M. Sylvain Lacquerre, municipalité de Saint-Casimir ;
M. Marc-Antoine Gagnon, ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;
Mme Isabelle Plante, municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne ;
M. Pierre Rivard, municipalité de Saint-Gilbert ;
M. Cédric Champagne, municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, par visioconférence Teams ;
M. Réjean Vallée, ville de Saint-Marc-des-Carières, par visioconférence Teams ;
M. Yvan Barrette, ville de Saint-Raymond ;
M. Guy Lachance, municipalité de Saint-Thuribe ;
M. Francine Girard, ville de Shannon, par visioconférence Teams ;
M. Yves Bédard, MRC de Portneuf (pour les TNO) ;

Sont également présents :

M. David Loranger-King, directeur général ;
Mme Éline Verret, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière, par visioconférence Teams ;
M. Pierre Ménard, Directeur des opérations ;
Mme Sharon Amanda Alvarado Umazor, adjointe de direction ;

Sont absents :

Mme Marianne Lavallée, municipalité de Deschambault-Grondines ;
M. Marcel Picard, municipalité de Notre-Dame-de-Montauban.

Le quorum étant constaté, la réunion peut débuter.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE MME LISE JULIEN,
IL EST RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PROCÈS-VERBAL 11 DÉCEMBRE 2025

2.1 CORRECTIONS ET SUIVI

2.2 ADOPTION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025 ;

004-01-2026



N° de résolution
ou annotation

005-01-2026

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. SIMON SHEEHY,
IL EST RÉSOLU :**

QUE le procès-verbal de la séance tenue le 11 décembre 2025 soit adopté tel que rédigé;

QUE le président et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADMINISTRATION ET FINANCES

3.1 APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 31 DÉCEMBRE 2025

**PROPOSITION DE M. FRANCIS MARCOTTE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve la liste des déboursés ci-dessous pour la période se terminant le 31 décembre 2025 :

**Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
Liste des déboursés décembre 2025**

Description	Montants
Rémunération et avantages sociaux	664 698,14 \$
Redevances à l'élimination des matières résiduelles	399 751,83 \$
Versement annuel fiducie postfermeture	277 061,48 \$
Entretien machineries et équipements	199 835,21 \$
Contrat - Collectes des CCA	189 674,59 \$
Crédits-baux - Camions collectes	101 861,54 \$
Règlement d'emprunt 39-2023	99 258,75 \$
Diesel/essence	83 384,75 \$
Contrat collecte BFS	74 439,93 \$
Écocentres - Opérations	72 941,30 \$
Location d'équipements	65 937,22 \$
Entretien bâtiments	52 257,84 \$
Transport de matières recyclables	46 680,14 \$
Retenues contractuelles	43 102,09 \$
Honoraires professionnels	38 347,03 \$
Quincaillerie et outillage	38 047,84 \$
Services juridiques	32 110,61 \$
Acquisition d'immobilisations	30 171,66 \$
Électricité	27 954,62 \$
Indemnité des matières enfouies	25 744,78 \$
Produits chimiques	25 736,97 \$
Transport copeaux de bois	17 220,70 \$
Transport conteneurs des écocentres	14 799,43 \$
Technologies de l'information	14 092,03 \$
Services techniques	11 575,85 \$

006-01-2026



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Traitement des matières organiques	10 886,88 \$
Associations/adhésions/abonnements	8 935,12 \$
Frais de réception	8 269,40 \$
Analyses de laboratoire	7 694,36 \$
Vêtements, bottes et fournitures de travail	6 476,35 \$
Recouvrement final cellule #3	6 346,90 \$
Fournitures d'atelier et de bureau	5 190,03 \$
Communications	5 158,66 \$
Gaz propane	4 190,23 \$
Frais de formation	2 359,01 \$
Traitement BFS	2 152,96 \$
Remboursement appareils de réfrigération pour recyclage	2 025,00 \$
Services informatiques	1 533,76 \$
Fournitures et équipements de sécurité	1 369,71 \$
Assurances	849,11 \$
Autres biens non durables	758,76 \$
Frais de réunion	738,39 \$
Total	2 721 620,96 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Éline Verret, secrétaire-trésorière de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, certifie que la Régie possède les crédits nécessaires au paiement de ses dépenses ci-dessus énumérées.

Éline Verret, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 APPROBATION DES COMPTES CLIENTS AU 31 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance de la liste des comptes clients au 31 décembre 2025;

**SUR LA PROPOSITION DE MME SYLVIE LAMBERT,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve la liste des comptes clients au 31 décembre 2025 telle que transmise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 PROBLÉMATIQUE AVEC LA COLLECTE DES CONTENANTS À CHARGEMENT AVANT (CCA)

M. Loranger-King présente le nouveau billet de courtoisie qui sera remis par l'entrepreneur responsable de la collecte des contenants à chargement lorsque des cas problèmes seront rencontrés, tel que mentionné au devis initial. Il mentionne que le billet de courtoisie sera effectif dès que l'entrepreneur et son équipe auront reçu la formation requise. RÉCOLO mettra également à disposition des municipalités, des communications afin qu'elles puissent informer l'ensemble de leurs citoyens.

007-01-2026



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

3.4 RÈGLEMENT D'EMPRUNT 39-2023 – RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES

M. Loranger-King mentionne que l'appel d'offres relatif au règlement d'emprunt 39-2023 a été finalisé et que les taux d'intérêts pour les premières années sont inférieurs à ceux anticipés. Cela représente une économie de près de 100 000 \$ par rapport aux prévisions budgétaires pour l'année 2026.

3.5 PROGRAMME DE REDISTRIBUTION DE LA REDEVANCE À L'ÉLIMINATION

M. Loranger-King présente le tableau de redistribution des redevances de l'année 2025, du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, qui est également utilisé pour effectuer le calcul des quotes-parts du tonnage de déchets de chaque municipalité. Il explique que la performance d'une municipalité est évaluée en fonction de la quantité de matière résiduelle éliminée par habitant, à partir de données fournies dans les déclarations annuelles. Cela étant dit, plus la quantité de matières destinées à l'enfouissement par habitant est faible selon le groupe auquel il est comparé, plus la municipalité est dite performante, ce qui se traduit par une subvention plus élevée à verser à la Régie.

Selon lui, ce tableau pourrait servir d'outil de sensibilisation efficace pour encourager les citoyens à améliorer leur tri des matières résiduelle et par conséquent, participer activement à la performance de leur municipalité.

3.6 ÉCOCENTRE SAINT-ALBAN - BONIFICATION D'HORAIRE ESTIVAL

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre de Saint-Ubalde et le micro-écocentre de Deschambault ont un horaire réduit comparativement aux autres écocentres du comté ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a reçu une demande pour la bonification des écocentres du secteur ouest ;

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre de Saint-Alban dessert l'ouest de Portneuf ainsi que la villégiature de ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre de Saint-Alban reçoit un plus grand volume de matières et connaît un achalandage plus élevé durant la période estivale ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. YVAN BARRETTE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE l'horaire de l'écocentre de Saint-Alban soit bonifié à raison de 5 jours par semaine pour la saison estivale de l'année 2026 ;

QUE l'écocentre de Saint-Alban soit ouvert du mardi au samedi inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS

4.1 COLLECTE INTELLIGENTE – DEMANDE DE SUBVENTION À RECYC-QUEBEC

CONSIDÉRANT QUE la Régie, en 2024, a mandaté la firme EnviroRcube afin d'effectuer l'analyse économique d'évaluation de la collecte intelligente avec l'application de la tarification incitative (CITI), par la résolution 069-06-2025 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément au plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Portneuf, l'implantation de la collecte intelligente permet d'atteindre le principal objectif de réduire les déchets sur le territoire de la Régie afin que seul le résidu ultime soit éliminé ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a débuté en 2025 un projet pilote d'une année (volet 1) avec deux technologies de système embarqué, afin de tester l'intégration de la collecte intelligente avec tarification incitative et d'effectuer un comparatif avantageux des deux technologies pour un déploiement sur l'ensemble de la flotte des véhicules ;

008-01-2026



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

CONSIDÉRANT QUE lors de l'appel de proposition du volet 1, deux systèmes de collecte intelligente basée sur la reconnaissance visuelle par l'intelligence artificielle avaient aussi été identifiés sans être retenus ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire poursuivre l'analyse économique d'évaluation de la collecte intelligente avec l'application de la CITI dans un deuxième volet de son projet pilote ;

CONSIDÉRANT QUE le volet 2 du projet pilote permettrait l'essai de deux technologies émergentes dont la solution BinlogiQ (52 600 \$ plus les taxes applicables), nouveau système de gestion intégré des données de la collecte intelligente adaptée aux besoins des municipalités et le système embarqué de Prairies Robotics (48 740 \$ plus les taxes applicables), collecte intelligente de reconnaissance visuelle par intelligence artificielle (IA) ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du volet 2 est de 116 515,67 \$, taxes incluses, et que celui-ci pourrait être financé en totalité par Recyc-Québec dans le cadre d'une enveloppe discrétionnaire réservée aux projets d'innovation technologique ;

009-01-2026

**SUR LA PROPOSITION DE MME JOËLLE GENOIS,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie autorise le directeur général à déposer une demande d'aide financière à Recyc-Québec pour le volet 2 de son projet de collecte intelligente avec tarification incitative et que celui-ci soit également autorisé à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière et à fournir toute information nécessaire à l'analyse et au traitement de ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES TNO -SUIVI

Le directeur général fait un bref point d'information à propos de la vidange des installations septiques des TNO. Il mentionne que le plan préliminaire travaillé en collaboration avec la MRC de Portneuf sera dévoilé lors de la prochaine séance du conseil d'administration au mois de février.

4.3 RESSOURCERIE PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE les ouvriers du comté de Portneuf connaissent une augmentation importante des volumes de textiles ;

CONSIDÉRANT QUE la Ressourcerie de Portneuf est le plus grand ouvrier de la région et contribue de manière significative à la réutilisation et à la revalorisation des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE les capacités et les ressources actuelles des ouvriers, et particulièrement de la Ressourcerie de Portneuf, sont insuffisantes pour gérer efficacement les textiles ;

CONSIDÉRANT QUE la revente de ces textiles à l'étranger, même à faible coûts, n'est plus possible ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation crée des contraintes importantes en matière de tri, de manutention et d'entreposage ;

CONSIDÉRANT QUE la Ressourcerie de Portneuf a sollicité l'appui de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles afin de détourner ses matières du site d'enfouissement technique (LET) de Neuville ;

CONSIDÉRANT QUE Recyc-Québec possède l'expertise et devrait mettre à disposition les ressources nécessaires pour soutenir la gestion durable des textiles résiduels ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration souhaite assurer la pérennité et l'efficacité des opérations des ouvriers de la région et de la Ressourcerie de Portneuf ;

010-01-2026

SUR LA PROPOSITION DE MME ISABELLE PLANTE,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf souhaite adresser une demande officielle à Recyc-Québec afin d'obtenir un accompagnement et un plan d'action pour la gestion des textiles résiduels et de l'entreposage, en priorité pour la Ressourcerie de Portneuf et, le cas échéant, pour les autres ouvriers de la région ;

QUE la direction générale soit mandatée pour entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de Recyc-Québec et pour fournir toute information requise à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER.ÈRE EN RESSOURCES HUMAINES – RÉVISION DE L'ORGANIGRAMME

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf connaît une croissance de ses effectifs ;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des effectifs entraîne une complexification des obligations administratives et légales en matière de ressources humaines ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie est en négociation syndicale dans le but de mettre en place une convention collective pour les employés cadres ;

CONSIDÉRANT QUE la structure organisationnelle actuelle ne permet plus de répondre adéquatement aux besoins en gestion des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit se doter des ressources nécessaires afin d'assurer le suivi et l'application des dispositions de la convention collective à venir ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines, appuyé par le comité exécutif, recommande la création d'un poste de conseiller.ère en ressources humaines ;

011-01-2026

**SUR LA PROPOSITION DE M. GUY LACHANCE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf procède à la révision de l'organigramme et à la création d'un poste de conseiller.ère en ressources humaines.

QUE la direction générale soit autorisée à lancer un processus de recrutement pour le poste de conseiller.ère en ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. GESTION CONTRACTUELLE

6.1 ACQUISITION DE BACS ROULANTS – DÉCHETS

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2025, les bacs utilisés pour la collecte des matières recyclables doivent être bleus, selon la nouvelle réglementation d'Éco Entreprise Québec (ÉEQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie estime que 500 bacs bleus sont actuellement utilisés sur son territoire pour la collecte des déchets et sont à remplacer par des bacs noirs ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles doit faire l'acquisition de bacs roulants noirs de 360L pour les déchets afin de remplacer les bacs bleus actuellement utilisés pour les déchets sur l'ensemble du territoire afin d'éviter la confusion dans les collectes;



N° de résolution
ou annotation

012-01-2026

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

CONSIDÉRANT QUE la Régie a demandé un contrat de gré à gré à IPL pour la fourniture de bacs roulants noirs de 360L;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis est de 42 699,50 \$ toutes taxes et frais de transport compris, pour un total de 513 bacs roulants noir de 360L ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. DANIEL CAUCHON,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf octroie le contrat à IPL Plastics au montant de 42 699,50 \$ toutes taxes et frais de transport compris, pour la fourniture de 513 bacs roulants de 360L de déchets, de couleur noir ;

QUE le directeur général, M. David Loranger-King, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires reliés à ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 APPELS D'OFFRES EN PRÉPARATION

Le directeur général passe en revue les appels d'offres actuellement en préparation. Il informe les membres qu'ils seront publiés au courant l'année 2026.

7. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du conseil d'administration de la Régie Régionale prennent connaissances des correspondances reçues.

8. AFFAIRES DIVERSES

8.1 COMMERCIALISATION DE CARTES PLANTABLES

Mme Isabelle Plante mentionne que l'idée d'offrir des cartes de Noël plantable est géniale. Elle demande si ce type d'articles pourrait être commercialisés. M. Loranger-King précise que la Régie travaille actuellement sur une nouvelle gamme d'articles promotionnels afin de mettre en valeur leur nouvelle image de marque : RÉCOLO. Par exemple, des signets plantables pourront être offerts aux élèves des différentes écoles durant les tournées de sensibilisation.

8.2 SENSIBILISATION ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE DES CHAUFFEURS

Mme Isabelle Plante explique que lors des discussions du conseil de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne ont eu lieu, la sensibilisation et la sécurité routière des chauffeurs a été abordé. En effet, plusieurs citoyens ont mentionné avoir aperçu, à plusieurs reprises, des camions de collecte enfreindre les limites de vitesse permises sur leur territoire. D'autres administrateurs mentionnent que cette problématique a également été rapportée lors de leur conseil de ville. M. Loranger-King s'engage à sensibiliser davantage ses conducteurs et à améliorer les méthodes de surveillance routière des camions de collecte afin que de telles situations ne se reproduisent pas.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 16 ;

013-01-2026

**SUR LA PROPOSITION DE M. DANY BISSON,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Président

Secrétaire-trésorière